

ÉTAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE, DU 15 JUIN
AU 15 JUILLET 1894.

RECETTES.

Balanco en banque le 15 juin.....		\$3,034 57
Bulletin.....	20 25	
Règlements.....	10 80	
Livrets.....	16 30	
Contributions aux malades.....	913 04	
do aux veufs.....	73 68	
do aux héritiers.....	111 45	
Certificats de membres.....	114 55	
Total des recettes.....		\$1,260 107
Total.....		\$ 264 64

DÉBOURSÉS

Médecins-visiteurs.....	\$ 30 00	
Allocations aux malades.....	776 00	
Adjudant Vaillancourt, pour décès de son épouse.....	50 00	
Héritiers, H. Grenier.....	500 00	
Marchandises.....	40 00	
Salaires des comptables.....	48 00	
Divers.....	44 36	
Impressions.....	15 50	
Total des déboursés.....		\$1,003 86
Balanco: Dépôt à la Caisse d'Economie N. D. fol. 26,594.....	3,260 78	
Total.....		\$1,264 64

F.-A. GAUTHIER,
Comptable.
Québec 15 juillet 1894.

JOS. CÔTÉ,
Trésorier-Général.

Certifié correct

Québec, 27 juillet 1894.

JOS. SAVARD,
ALEX. PAQUET,
Auditeurs.

AMENDEMENTS

A une séance du Bureau Principal, tenue le 31 juillet dernier, il a été unanimement

Résolu : Que les clauses 1 et 3 de l'article 12, constitution du Bureau Principal, soient amendées en substituant au mot "premier" le mot "dernier."

Première lecture, 3 juillet
Deuxième lecture, 10 juillet
Troisième lecture, 17 juillet

L.-P. ROBITAILLE,
Secrétaire, B. P.

A une séance régulière du Bureau Principal, tenue le 17 juillet dernier, il a été unanimement

Résolu : Que la clause 14 de l'article 1er (page 7, nouveau volume) constitution des succursales, soit amendée en substituant au mot "première" le mot "dernière."

14 Les contributions de toutes sortes, dues par les membres enregistrés dans les succursales, devront être payées au trésorier des dites succursales le ou avant le jour de la dernière assemblée de chaque mois. Une succursale remettant au Bureau Principal la partie de ces contributions qui revient au dit bureau après le deuxième mardi du mois suivant, sera, elle et ses membres, considérée arriérée dans le paiement des contributions du mois précédent, absolument comme si

les membres de cette succursale n'avaient pas payé. Les membres de telle succursale, en cas de maladie ou de mort, tomberont sous le coup des clauses 2 de l'article 4, et 2 et de l'article 15 des règlements de la Société.

Première lecture, 3 juillet
Deuxième lecture, 10 juillet
Troisième lecture, 17 juillet

L.-P. ROBITAILLE,
Secrétaire, B. P.

A une séance régulière du Bureau Principal, tenue le 31 juillet dernier, il a été unanimement

Résolu : Que la clause première de l'article onze des règlements des succursales soit révoquée et remplacée par la suivante :

AVIS DE DÉCÈS

1. Quand un sociétaire n'aura pas payé la contribution réclamée pour le prochain décès, à la date prescrite dans l'avis publié dans le Bulletin à cette fin par le trésorier du Bureau Principal, il se trouvera *ipso facto* exclu. Néanmoins, dans les trente jours qui suivront la date de la dite exclusion, le Comité de Régie, après en avoir obtenu l'autorisation du Bureau de Direction, pourra réintégrer dans tous ses droits tout retardataire qui lui en aura fait la demande et cela aux conditions imposées par le Bureau de Direction.

Première lecture, 17 juillet
Deuxième lecture, 24 juillet
Troisième lecture, 31 juillet

L.-P. ROBITAILLE,
Secrétaire, B. P.

Une erreur typographique nous a fait dire dans l'appel au décès No 23, que feu M. Honoré Grenier avait été admis le 4 avril 1894, et qu'il était décédé le 19 mai 1894 des suites de la grippe. Il faut lire Honoré Grenier, admis le 4 avril 1893, et décédé le 19 mai 1894.

M. Grenier a été membre un an et 27 jours, au lieu de 27 jours seulement comme l'indiquait l'appel 23.

Ses héritiers ont reçu \$560, dont \$60 pour maladie et \$500 pour décès.

ADRESSES DES OFFICIERS DU B. P.

Joseph Dussault, *Président*, 59, Dorchester
Fr. Lortie, *1er Vice-Président*, 646, St. Valier
Jules Soucy, *2e Vice-Président*, 385, Richardson
L.-P. Robitaille, *Secrétaire*, 58, de la Chapelle
P. Bouffard, *Assistant-Secrétaire*, 51, rue St-Pierre
Jos. Côté, *Trésorier*, 91, St. Joachim
Georges Vézina, *Asst-Trésorier*, 93, Massue
Fr. Mathieu, *Bibliothécaire*, 451, du Roi.
Ovide Marcoux, *Asst-Trésorier*, 384, S. François
Georges Liétourneau, *Commissaire-Ordonnateur*, Hedleyville
Wilfrid Pouliot, *Asst-Com-Ordonnateur*, 112, rue Bédard
J.-B. Robitaille, snr, 58, Ste. Marguerite,
Jos. Delisle, 67, Richelieu
Ed. Laliberté, 56, Massue
André Bouchard, 135, St-Valier
F.-X. Ratté, 360, de la Reine